

La Salvetat-Peyralès Une association contre la puissance d'Orange

Soumis par Administrator
14-09-2017

« Ondes et santé publique à La Salvetat-Peyralès » souhaite que l'antenne relais 4G de la société de télécommunications ne soit pas installée au centre du bourg.

La société Orange a pour projet de rehausser l'antenne relais sur le pylône situé au 2 rue des Bruyères, afin de passer de la 2G à la 4G. En plein cœur du bourg, le mât existant est ainsi entouré d'habitations. Il se trouve à moins de cinquante mètres de la maison de retraite, et à moins de cent mètres de l'école et de deux crèches familiales. Ce qui a fait bondir certains habitants.

Du coup, ils ont décidé de créer une association qui a « pour but la protection des riverains, des enfants scolarisés, des résidents de l'Ehpad et des habitants du village face au risque sanitaire que représente l'installation d'une antenne relais 4G Orange » ; elle a pour nom « Ondes et santé publique à La Salvetat-Peyralès » et est coprésidée par Sophie Puech et Alain Danezan.

Tous deux ont signé un courrier envoyé au maire Paul Marty où ils lui font part d'une certaine incompréhension : « Dans la plupart des communes, les opérateurs regroupent leurs antennes sur un pylône commun situé à l'extérieur des agglomérations.

Pourquoi cette solution n'est-elle pas envisagée à La Salvetat-Peyralès puisque, à l'heure actuelle, SFR et Free sont regroupés aux Fargues, donc à l'extérieur du bourg ? ».

L'association avance par ailleurs quelques chiffres par rapport à « la surexposition aux ondes électromagnétiques » : « A La Salvetat, au pied de l'antenne 2G existante, le champ d'exposition mesuré est insignifiant, de l'ordre de 0,02 volt/mètre ; mais, une antenne 4G émet entre 41 et 61 volts/mètre !

Nous n'osons imaginer les conséquences sanitaires.

Plusieurs communes en France ont exigé et obtenu le démontage d'antenne relais à proximité d'école, de lieux publics ou d'habitations. »

Par conséquent, au nom du principe de précaution, l'association a demandé par courrier à l'opérateur Orange : que l'antenne soit déplacée à l'extérieur du village, qu'une concertation citoyenne soit mise en place afin d'informer rapidement la population et surtout les riverains, que les recommandations du conseil de l'Europe de respecter une valeur limite d'exposition de 0,6 volt/mètre soit appliquée et que la loi sur la refondation de l'école de la République soit également respectée, celle-ci disposant que « le principe de précaution doit pousser l'État et les collectivités territoriales à protéger les enfants, notamment les plus jeunes, de l'influence des ondes ».

Selon le maire Paul Marty, une demande d'une mesure des ondes a été réalisée auprès de l'agence nationale des fréquences ; celle-ci sera effective pour les bâtiments de l'école, de l'Ehpad, de la mairie, ainsi que pour Mme Puech. Quant à l'association, elle a lancé une pétition pour que cette antenne soit déplacée à l'extérieur du village.

source: centrepresse

Ecrire un commentaire